



Eva SAS

Votre Députée

www.eva-sas.fr

Athis-Mons
Juvisy-sur-Orge
Paray-Vieille-Poste
Savigny-sur-Orge
Viry-Chatillon

RÉUNION PUBLIQUE

spéciale environnement

vendredi 27 mai

école primaire Pasteur

48, avenue Henri Dunant

Athis-Mons

19^h30

Biodiversité, protection animale,
ondes électromagnétiques,
transition énergétique :
comment progresse la protection
de l'environnement en France ?

avec Laurence ABEILLE
(députée EELV du Val-de-Marne)
et Etienne CENDRIER
(porte-parole de l'association
Robin des toits)

COMMENT PROGRESSE LA PROTECTION DE L' ENVIRONNEMENT EN FRANCE ?

▶ Biodiversité

▶ Protection animale

▶ Ondes électromagnétiques

▶ Transition énergétique

LOI BIODIVERSITÉ : UNE LONGUE BATAILLE PARLEMENTAIRE



- ▶ Principales avancées de la loi
- ▶ Les insuffisances du texte

LES AVANCÉES DE LA LOI, A CE STADE

► La reconnaissance du préjudice écologique

- ❑ La réparation du préjudice écologique compris comme « une atteinte non négligeable aux éléments et aux fonctions des écosystèmes ainsi qu'aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement » avait été introduite au Sénat en 1^{ere} lecture.
- ❑ Le gouvernement a tenté d'amoindrir sa portée en 2^{ème} lecture à l'assemblée nationale. Mais la mobilisation des députés et des associations a permis le maintien de cette disposition dans le texte.
- ❑ Les députés EELV, emmenés par Laurence Abeille, aurait souhaité ajouter, au-delà de la réparation, une amende. Cela n'a malheureusement pas été adopté

► L'interdiction des néonicotinoïdes , « ces pesticides tueurs d'abeilles »,

- mais seulement à partir du 1^{er} septembre 2018, pour les néonicotinoïdes pour lesquels il existe des produits de substitution, et à partir de 2020 pour l'ensemble des néonicotinoïdes

► La taxation de l'huile de palme

- ❑ Un amendement écolo avait été adopté au sénat pour une taxation additionnelle de 300 € par tonne en 2017, 500 € en 2018, 700 € en 2019 et 900 € à partir de 2020.
- ❑ Le taux de la contribution additionnelle a été ramené après passage à l'Assemblée Nationale à 30 € par tonne en 2017, à 50 € en 2018, à 70 € en 2019 et à 90 € en 2020.
- ❑ Avec de plus, le rajout d'une exemption pour les produits certifiés « durables » (certification pour laquelle les critères d'évaluation sont très flous).

LES INSUFFISANCES DE LA LOI BIODIVERSITE

- ▶ L'interdiction du chalutage en eau profonde (Amendement EELV/UDI) n'a pas été retenue
- ▶ Tout comme l'interdiction de l'acquisition de nouveau animaux sauvages pour les cirques
- ▶ La loi ne reconnaît pas de statut juridique aux animaux sauvages, contrairement aux animaux domestiques
- ▶ La gouvernance de l'Agence Nationale de la Biodiversité est déséquilibrée, car l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage n'y est pas intégrée.
- ▶ ***La loi Biodiversité est encore en cours d'examen : après 2 lectures à l'Assemblée et au Sénat, elle doit encore passer en 3eme lecture dans chaque chambre et en lecture définitive à l'Assemblée Nationale. Cette loi a avancé très lentement mais cela a permis de l'enrichir des avancées parlementaires. Prochaine étape : examen le 7 juin en commission.***

PROTECTION ANIMALE : UNE LENTE PRISE DE CONSCIENCE



Protection Animaux

- ▶ Les avancées sous la législature
- ▶ Les propositions de loi et d'amendements (corrida, cirque)
- ▶ Les abattoirs : la mission de contrôle parlementaire en cours

TRES PEU D' AVANCÉES LÉGISLATIVES A CE JOUR

► Une seule véritable avancée juridique dans la mandature : l'amendement "Glavany" en Avril 2014

- ❑ Le statut des animaux du code rural est inscrit dans le code civil : ils passent du statut de "biens meubles" à celui "d'êtres vivants doués de sensibilité". A l'occasion du projet de loi de simplification du droit, présenté par C. Taubira.
- ❑ Un amendement un peu "cosmétique" sans véritable implication législative

► De nombreuses propositions de loi déposées, mais non discutées faute de majorité dans l'hémicycle

- ❑ Octobre 2013 : PPL de Laurence Abeille pour supprimer les sévices et les actes de cruauté pendant les corridas. Le code pénal prévoit en effet l'interdiction des sévices sur les animaux d'élevage, à l'exception des corridas et des combats de coq.
- ❑ Avril 2015 : PPL de Laurence Abeille pr interdire l'accès aux courses de taureaux aux mineurs de moins 14 ans.
- ❑ Octobre 2015 : soutien en faveur de la PPL du député Y. Jégo pour la mise en place d'un menu végétarien obligatoire et quotidien dans les cantines scolaires.
- ❑ Juin 2014 : Amendements de Laurence Abeille, cheffe de file des Ecologistes sur la loi Biodiversité, notamment pour l'extension des sanctions pénales pour les actes de cruauté sur les animaux sauvages, l'interdiction de la chasse à la glu et en période de reproduction etc. Des amendements qui n'ont pas été adoptés par l'Assemblée

LA QUESTION SPECIFIQUE DES ABATTOIRS

► Le rôle déterminant de L214

- ❑ Plusieurs scandales médiatiques sont révélés courant 2015 et 2016 par l'association L214 sur les pratiques de certains abattoirs (à Alès en octobre 2015 et à Soule en mars 2016) ainsi que dans une exploitation de poule pondeuse (dans l'Ain, le 25 mai 2016).

► Les annonces du ministre de l'Agriculture

- ❑ Un salarié référent de la protection animale devra désormais être présent dans tous les abattoirs de France quelle que soit leur taille (aujourd'hui seuls les gros abattoirs sont concernés par la réglementation européenne)
- ❑ Des inspections spécifiques sur la protection animale dans l'ensemble des abattoirs de boucherie du territoire national
- ❑ Lancement prochain de la stratégie et du plan d'action pour le bien-être animal

► La création de la commission d'enquête sur les abattoirs

- ❑ Le 22 mars 2016, l'Assemblée nationale crée une commission d'enquête parlementaire "sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français" (*Pdt O.Falorni, rapporteur J-Y Caullet*)
- ❑ Un objectif : faire la lumière sur le fonctionnement des abattoirs pour faire respecter le bien-être animal
- ❑ Les propositions discutées : l'installation de caméras de vidéosurveillance, la question de la formation des personnels, la présence systématique d'un contrôle à l'abattage

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UNE NÉCESSITÉ MISE À MAL

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE **VERTE**

- ▶ Les points principaux de la Loi de Transition Énergétique
- ▶ L' accord universel sur le climat : la COP 21 de décembre 2015 à Paris
- ▶ La France est-elle vraiment la « nation de l'excellence environnementale » ?

LTE : DES OBJECTIFS AMBITIEUX ...

► De grands objectifs fixés pour faire évoluer le mix énergétique

- ❑ Réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% en 2025, contre 77% actuellement
 - Pourquoi réduire la part du nucléaire ? Un argument parmi d'autres : les déchets radioactifs et le coût
 - 1200 tonnes de déchets radioactifs sont produits chaque année par les réacteurs nucléaires français. Certains resteront dangereux pendant des millions d'années. Les déchets nucléaires ne sont pas recyclables. Le plutonium reste radioactif pendant 234 900 ans. En respirer un millionième de gramme suffit à déclencher un cancer du poumon.
 - Greenpeace chiffre à plus de 100 euros le mégawattheure (MWh), le coût de l'électricité sortie de l'EPR face à 82 euros le MWh pour l'éolien terrestre
- ❑ Diminution des consommations énergétiques à 50% en 2050 par rapport à 2012
- ❑ Part des énergies renouvelables portée à **32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030**

...MAIS DES MOYENS ENCORE INCERTAINS

- **Renovation énergétique des bâtiments : Un objectif de 500 000 logements par an à partir de 2017 mais sans précision sur les outils.**
 - ❑ Aujourd'hui le programme Habiter Mieux de l'ANAH pour les ménages modestes est un succès et son objectif a été porté à 70 000 logements rénovés chaque année. Pour le reste, les moyens sont plus flous.
 - ❑ Les mesures prises
 - ❑ TVA sur les travaux de rénovation thermique abaissée de 7 à 5,5 % à compter du 1er janvier 2014.
 - ❑ Le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique, qui a remplacé à partir de 2015 le CIDD (Taux de 30 % sans obligation de réaliser un bouquet de travaux,) : Un "*dispositif dispendieux et inefficace*" selon l'étude d'UFC-Que Choisir du 28 octobre 2015. Il serait utile de s'inspirer du dispositif allemand géré par la KfW, plus incitatif et prenant en compte des objectifs de performance énergétique
 - ❑ **Selon l'Ademe, on est aujourd'hui loin de l'objectif de 500 000 logements rénovés par an :** (380 000 logements privés et 120 000 logements sociaux). Ce sont seulement 100 000 logements sociaux et 250 000 logements privés qui sont rénovés chaque année.
- **Mobilité : la grande oubliée du texte**
 - ❑ Seuls des avantages (tarifs des péages, voies réservées, stationnement) pour les véhicules sobres et le covoiturage, et le développement des biocarburants sont prévus.

LA COP 21

UN SUCCÈS DIPLOMATIQUE POUR LE CLIMAT

- ▶ *Premier accord universel sur le climat depuis Kyoto, adopté par consensus par les 195 Etats participant*

3 points positifs :

- ▶ **La reconnaissance de l'objectif des 2° C**
 - ▶ “maintenir le réchauffement en dessous de 2° C par rapport aux niveaux pré-industriels et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 ° C”. Pour ce faire : le texte rappelle le principe des “responsabilités communes mais différenciées”, des efforts à réaliser “sur la base de l'équité”.
- ▶ **L'inscription de la question climatique à l'agenda diplomatique : les pays devront renégocier tous les 5 ans pour faire tendre leurs engagements vers cet objectif des 2° C**
- ▶ **Le financement de l'adaptation des pays du Sud progresse**
 - ▶ Le Fond vert pour le climat, principe adopté à Copenhague en 2009, de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 est en bonne voie. Les promesses de financement ont été faites à l'occasion de la COP21 à Paris, expliquant en partie l'adoption de l'accord.

LA COP 21: UN SUCCÈS POUR LE CLIMAT... MAIS



Conférence des Nations unies
sur les changements climatiques
COP21/CMP11

► L'accord n'est pas contraignant

- ❑ Etant donné qu'il n'existe pas en matière de climat d'organisation supranationale, ayant des pouvoirs coercitifs comme l'OMC, le principe de transparence est essentiel. L'accord prévoit en effet que : "chaque partie fournit régulièrement un rapport national d'inventaire des émissions" et "les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis". Le contrôle est donc difficile, puisqu'il est dépendant de la bonne volonté de chaque Etat de présenter objectivement ses résultats pour être jugé par ses pairs, sans que ceux-ci n'est de moyen coercitif.

► Les engagements des Etats nous mettent pour l'instant sur une trajectoire à 3° C

► L'accord n'a pas retenu le principe d'une tarification du carbone

- ❑ mais seulement la mention de l'intérêt de cette tarification mentionnées à l'article 137 de la décision.

► Le trafic aérien est exclu du périmètre de l'accord

LA FRANCE EST-ELLE VRAIMENT LA « NATION DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE » ?

En matière énergétique, la France a remporté un succès diplomatique avec la COP21, et a adopté une loi d'objectifs ambitieuse avec la loi de transition énergétique, mais de nombreuses mesures adoptées vont à l'encontre du double objectif affiché : lutter contre le réchauffement climatique et réduire la part du nucléaire dans le mix énergétique

✧ **Abandon de la taxe poids lourd**

✧ **Exonération du transport routier de marchandises de l'augmentation de la fiscalité diesel**

✧ **Maintien de l'exonération de taxe sur le kérozène pour le transport aérien**

✧ **Maintien du budget des transports à l'AFITF à 1,9 milliards d'euros, budget insuffisant pour assurer le développement des transports collectifs**

✧ **Le nucléaire : des fermetures remises en cause**

- ❑ Pour respecter la LTE, la France doit fermer 5 à 8 réacteurs d'ici 2018 dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui doit être dévoilée à l'été 2016. La PPE prévoit une période contraignante pour 2016-2018 et indicative pour 2018-2023.
- ❑ Or la Ministre de l'environnement a déclaré, fin février 2016, soutenir la prolongation de la durée de vie des centrales de 10 ans.

ONDES ELECTROMAGNETIQUES DE LA LOI À LA MISE EN OEUVRE



- ▶ La proposition de loi ABEILLE
- ▶ Ce que nous souhaitons faire encore progresser

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LOI ABEILLE

Une loi issue de la concertation avec les associations et le ministère

- ▶ Procédure d'information des municipalités lors de l'implantation des antennes-relais, avec possibilité de lancement d'une concertation par les maires
- ▶ Recensement et traitement des points atypiques, dépassant la moyenne observée à l'échelle nationale
- ▶ Encadrement de la publicité sur le téléphone portable
- ▶ Mesures de protection pour les plus jeunes : interdiction du wifi dans les établissements d'accueil des enfants de moins de 3 ans, et campagne de sensibilisation dans les écoles
- ▶ Prise en compte de l'électro-hypersensibilité : demande d'un rapport sur l'opportunité de créer des zones à rayonnement électromagnétiques limités et sur l'efficacité des dispositifs d'isolement aux ondes.

ONDES ELECTROMAGNETIQUES : ET MAINTENANT?

- ▶ **Trois points que nous n'avons pu faire adopter**
 - ▶ L'adoption de seuils d'exposition maximum
 - ▶ La reconnaissance de l'électrosensibilité
 - ▶ La création de zones blanches, l'expérimentation de lieux protégés en milieu urbain et d'espaces de coworking protégés
 - ▶ Le permis de construire pour les antennes-relais
- ▶ **Les prochaines étapes**
 - ▶ L'application de la loi avec notamment une circulaire sur l'utilisation raisonnée du wifi à l'école, l'interdiction dans les crèches et une campagne nationale d'information sur les risques liés aux ondes électromagnétiques
 - ▶ La réponse du Ministère des affaires sociales et de la santé sur la reconnaissance de l'électrosensibilité, les courriers envoyés par notre députée Laurence Abeille restant à ce jour lettre morte.

Les combats continuent, à l'Assemblée et partout sur le territoire.

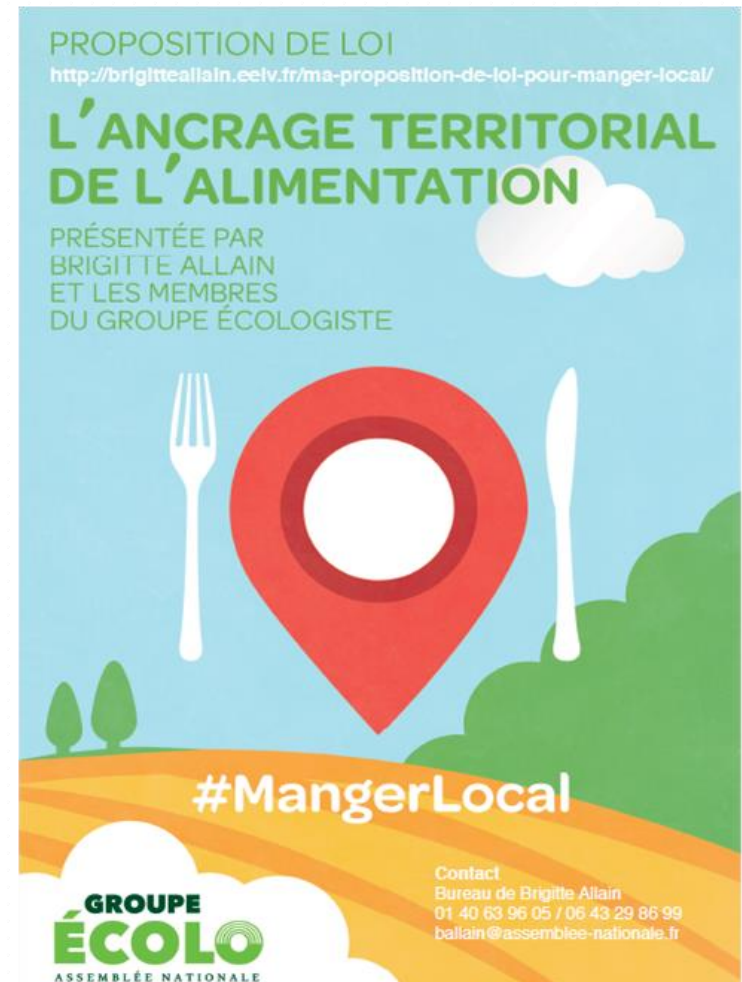
Pour aller plus loin :

Au-delà des exemples que nous venons d'aborder, il reste de nombreux enjeux de protection de l'environnement à relever.

Qu'ils soient proprement environnementaux, comme le référendum sur l'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes (26 juin prochain), ou en lien avec nos modes de consommation et de production, comme la proposition de loi de la députée EELV Brigitte ALLAIN...

Loi ALLAIN : elle visait à introduire 40% d'alimentation locale dont la moitié en bio dans toute la restauration collective.

Adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en première lecture le 14 janvier 2016. Malheureusement la droite sénatoriale l'a entièrement vidée de son contenu, rendant son adoption impossible.



CONCLUSIONS

► Il existe un écart entre la représentation parlementaire et l'opinion publique sur les questions d'environnement

- 73 % des français sont pour l'interdiction totale de la corrida, et 83 % pour l'interdiction de son accès aux mineurs de moins de 14 ans (sondage IFOP, avril 2015)
- 76% des français sont favorables "au vote d'une loi imposant l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique, locaux et de saison dans la restauration collective publique (sondage IFOP, janvier 2016)

► Nous nous heurtons malheureusement à de nombreux intérêts particuliers pour faire progresser la protection de l'environnement : chasseurs, pêcheurs, transporteurs routiers, agriculteurs, industriels ...

► Les avancées que nous avons pu obtenir, avec des soutiens partisans variables, l'ont toujours été grâce à la mobilisation des citoyens et des associations.

Alors MERCI !

ANNEXES

ANNEXE 1 : ENERGIES RENOUVELABLES (1/3)

L'arrêté du 24 Avril 2016 fixe des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables à horizon 2023

▶ **augmenter de plus de 50 % la capacité installée des énergies renouvelables** électriques par rapport à 2015, en la portant à 71 à 78 GW contre 43 aujourd'hui ;

- ▶ **plus que doubler la puissance installée des éoliennes** terrestres ;
- ▶ **plus que tripler la puissance installée du parc solaire** photovoltaïque ;
- ▶ **plus que doubler** la puissance installée pour la production d'électricité à partir de **bois-énergie**
- ▶ **valoriser le potentiel** de la France pour les **énergies renouvelables en mer**: - les objectifs en puissance installée en 2023 sont fixés à 3 000 MW pour l'éolien en mer posé et à 100 MW pour les énergies marines renouvelables (EMR, éolien flottant, hydrolien)
En outre, l'ambition pour le volume des projets qui auront été attribués par appel d'offres, et seront donc en cours de réalisation en 2023, est portée jusqu'à 6 000 MW pour l'éolien en mer posé et jusqu'à 2 000 MW pour les EMR.

ANNEXE 1 : ENERGIES RENOUVELABLES (2/3)

- ▶ • **augmenter de plus de 50 % la production de chaleur renouvelable**, par rapport à 2014, à partir de :
 - ▶ l'augmentation de plus de 20 % de la production de chaleur à partir de biomasse,
la multiplication par plus de 7 de la production de chaleur à partir de biogaz, issu de
 - ▶ méthanisation
 - ▶ la multiplication par plus de 4 de la production de chaleur à partir de géothermie
 - ▶ l'augmentation de plus de 75 % de la production de chaleur à partir de pompes à chaleur - l'augmentation de plus de 80 % de la production de chaleur à partir de solaire thermique
- ▶ • Injecter dans le réseau de gaz **8 Téra watt-heure de biogaz issu de la méthanisation**, et soutenir le développement du bioGNV (gaz naturel véhicule) à hauteur **de 20 % des consommations de GNV** en 2023.

ANNEXE 1 : ENERGIES RENOUVELABLES (3/3)

Les actions lancées pour atteindre ces objectifs d'énergies renouvelables

- ▶ Sécuriser les appels d'offres biomasse/biogaz lancés récemment et lancer de nouveaux appels d'offres pour les énergies renouvelables électriques : biomasse, méthanisation, éolien en mer et petite hydroélectricité
- ▶ Soutenir le développement de 1000 kilomètres de route solaire
- ▶ Doublement du Fonds chaleur
- ▶ 500 M€ déjà engagés dans les investissements d'avenir :
 - ▶ 10 projets lauréats de l'appel à projets « Instituts pour la Transition Energétique édition 2015 », pour le développement des énergies marines renouvelables: 10 M€ d'investissement
 - ▶ NEPTHYD et NORMANDIE HYDRO sont 2 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts (AMI) « fermes pilotes hydroliennes ». Ils bénéficient d'un soutien de 103M€, pour un montant de projet de 210 M€ sur 20 ans